

POLE JEUNESSE

Validation de l'étude diagnostic

Début 2008, le conseil de Guingamp Communauté a adopté le principe d'une étude de faisabilité pour la création d'un Pôle Jeunesse regroupant divers services en direction des jeunes et associé au pôle hébergement (FJT) dont la maîtrise d'ouvrage relève de GUINGAMP HABITAT.

L'élaboration de ce diagnostic a été confiée à l'union nationale pour l'habitat des jeunes de Bretagne (l'URHAJ Bretagne) et IDEA Recherche.

Au cours de la démarche (octobre 2008 / mai 2009), les différents partenaires concernés (jeunes, associations, institutions) par ce projet ont été consultés et plus particulièrement sollicités pour préciser leurs demandes et définir les besoins des divers publics concernés.

Suite à cette première phase, le cabinet d'études a élaboré et proposé :

- un planning prévisionnel des opérations
- le programme technique et fonctionnel du projet
- des ébauches d'organisation et de fonctionnement.

L'étude fait apparaître les points majeurs suivants

- Localisation du projet : rue Hyacinthe Cheval à Guingamp (emplacement de l'immeuble Molière actuel). Le site retenu répond aux besoins recensés et est compatible avec la superficie de l'espace disponible (40 000m²) Il n'y a pas de contraintes règlementaires particulières.
- Tableau des surfaces : la surface de l'ensemble du projet est estimée à 2 905 m² dont 750 m² pour le pôle animation.
- Enveloppe prévisionnelle pour la construction du pôle jeunesse : Elle est confirmée à hauteur de 1 506 061€ HT (montant retenu dans la convention ANRU validée le 26 juin 2008 par délibération du conseil communautaire).

Il est rappelé que l'investissement concernant la partie hébergement sera porté par Guingamp Habitat pour environ 3 400 000€ HT.

Au stade actuel du projet l'étude a également permis de définir deux hypothèses d'organisation du pôle

1^{ère} hypothèse : Fonction accueil et coordination assurée par une personne extérieure aux utilisateurs potentiels actuels (création de poste)

2^{ème} hypothèse : Fonction accueil et coordination confiée, en partie ou en totalité, à une des structures utilisatrices (Point Information Jeunesse par exemple).

Ces hypothèses vont devoir être approfondies, dans les prochains mois, pour définir les modalités de fonctionnement du pôle, dans son ensemble, et établir le budget prévisionnel de la structure.

Pour la réalisation des constructions, la constitution d'un groupement de commandes entre GUINGAMP-COMMUNAUTE et GUINGAMP HABITAT a été décidée par délibération du conseil communautaire en date du 26 mars 2009.

Toutes les conditions sont désormais réunies pour engager la phase pré-opérationnelle du projet dès l'approbation du programme établi par le prestataire.

Suite aux différents échanges avec le prestataire, il est proposé que le conseil valide le contenu de l'étude dans son ensemble et autorise la poursuite de ce projet en prévision de sa phase opérationnelle, programmée en 2011 (organisation du pôle, mutualisation à prévoir, fonctionnement de la structure, concours d'architecte).

Lors de sa séance du 2 juillet 2009, le conseil a :

- **Validé** le contenu de l'étude de faisabilité du Pôle Jeunesse de GUINGAMP COMMUNAUTE dans son ensemble,
- **Décidé** de poursuivre l'instruction de ce dossier en lien avec les partenaires et le comité de pilotage,
- **Décidé d'approfondir** l'étude prévisionnelle du coût de fonctionnement de l'équipement à partir des hypothèses proposées dans l'étude et du projet collectif à bâtir,
- **Mandaté** la commission jeunesse pour préparer, avec GUINGAMP HABITAT, le cahier des charges de la consultation des architectes,
- **Autorisé** le moment venu, le lancement de la consultation des architectes sous forme de concours restreint dans le cadre de la convention de groupement de commandes passée avec GUINGAMP HABITAT,